

Image not found or type unknown



Mutation outre mer .

Par **Pat 1212**, le **08/02/2019** à **22:06**

Bonjour , séparée du père de mon fils depuis plus de 7 ans et marié depuis de nombreuses années avec un autre homme . Mon mari est militaire et va être muté outre mer pour une période de 3 ans . J ai une question ? le père de mon fils peut il refuser que nous partions ? Et demander la garde ? En sachant que mon fils vit avec moi et ne le voit que une semaine par vacances scolaires. Et ce que le juge séparerait mon fils de notre famille et de ses frères et sœurs et d'une vie stable ? Peut t'il être entendu à 7 ans? Il serait malheureux sans moi et sans ses sœurs

Merci de de votre réponse

Pat